



Comité Social d'Administration (CSA) du SPIP 13 du 29 mars 2024

« OPERATION PLACE NETTE ! »

Le CSA du SPIP 13 est convoqué ce jour pour aborder des sujets particulièrement importants, au premier rang desquels l'organisation du temps de travail des plus de 200 personnels du département à travers la charte des temps et le projet de note d'adaptation d'une note nationale sur l'extension du télétravail dans les SPIP. La réorganisation partielle du SPIP de Marseille est aussi à l'étude.

La CGT Insertion et probation et le SNEPAP-FSU, s'inscrivent dans le sillage de la commande interministérielle Intérieur/justice déclinée dans nos quartiers et les gazettes depuis quelques jours : ils font eux aussi place nette.

Nous ne nous présenterons pas en CSA ce jour.

Les projets de textes soumis à l'ordre du jour s'inscrivent dans un contexte de régression pour les personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, tous corps confondus.

Régression quant à l'organisation du temps de travail, aux droits à congés, par le durcissement sur commande de la DAP et de la DISP de la charte des temps. Ce alors qu'en bonne intelligence, sans rupture de la continuité du service public, le SPIP des Bouches du Rhône, à l'instar de dizaines d'autres départements sur le territoire national, a prouvé que la présence au 1/3 effectif était possible sur des périodes ciblées (fêtes de fin d'année, jonction juillet/août, ponts). L'approche restrictive de l'extension du télétravail s'inscrit dans la même dynamique.

Régression du statut des personnels titulaires avec une attaque du statut de fonctionnaire et de ses droits inhérents (mobilité etc.) à travers la contractualisation à outrance, laquelle sert de variable d'ajustement à des recrutements déficients. La goutte d'eau, sur ce sujet, est la publication d'une note de mobilité des CPIP rectificative actant le retrait de la création d'un poste de CPIP placé sur l'inter-département Vaucluse/Bouches du Rhône, pour la création d'un poste de CPIP en DISP.... « chasseur de tête »/recruteur de personnels contractuels « notamment de surveillants adjoints ». Outre la supervision du recrutement de contractuels au sens large, quel symbole pour l'avenir, le/la CPIP missionné.e organisera les « tests physiques pour les surveillants adjoints » (...), assurera « la promotion et la représentation des métiers pénitentiaires pour les surveillants adjoints » etc. Avec plus de 110 dossiers par ETP à Aix en milieu ouvert, 90 dossiers par ETP au CP de Luynes, une équipe au bord de la rupture à Salon de Provence, un SPIP de Marseille bien au-dessus des effectifs références nationaux, une équipe au cordeau à Tarascon, notre administration considère donc qu'elle peut continuer de gaspiller des emplois de CPIP.

Dans un contexte de régression RH puisque la promotion qui sortira de l'ENAP dans quelques mois sera la dernière de cette importance, les recrutements étant désormais verrouillés ; ce alors même que les effectifs références de 60 dossiers par agent sont à des années lumières d'être tenus.

Dans un contexte de régression budgétaire avec l'annonce de coupes budgétaires qui vont dépecer les missions d'insertion et de probation.

Nous faisons place nette. Nous refusons d'accompagner la tendance funeste qui se dessine.